Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'EURE

I3E

Intelligence Économique, l'action de l'État dans l'Eure.

Éditorial - Les relations partenariales

En matière de sécurité économique, l'important est de trouver un juste équilibre entre la nécessaire ouverture et un certain niveau de protection au sein de l'entreprise. L'hyper protection peut nuire à l'innovation. Inversement, une trop grande ouverture est facteur de vulnérabilité pour l'entreprise dans une économie ouverte et de plus en plus mondialisée.

Il est donc essentiel que les entreprises adoptent un management qui leur permette de protéger les savoir-faire qui font leur force, créer les barrières juridiques qui encadrent leurs échanges.

Cet équilibre correspond à un bon niveau de vigilance**.** Pour le déterminer, il faut nécessaire prendre en compte le facteur humain. Tout visiteur ou stagiaire peut recueillir des informations jugées stratégiques pour l'entreprise (travaux de recherches, techniques de fabrication, politique commerciale…). C'est pourquoi il est recommandé aux entreprises de mettre en place une politique de sécurisation des informations en interne et en externe.

C'est le sens de cette 6ème session ce soir sur le thème des relations partenariales et de la gestion des intervenants extérieurs à l'entreprise. Cette rencontre constitue une nouvelle occasion de partager vos expériences et de trouver des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Dominique SORAIN, préfet de l'Eure

Quelques liens institutionnels pour s'informer sur la veille stratégique :

La Délégation interministérielle à l'intelligence économique
www.intelligence-economique.gouv.fr

• Le Service de coordination à l'intelligence économique
www.economie.gouv.fr/scie

• L'INPI (veille brevets, marques, dessins et modèles)

Lettre N° 4 - 1er trimestre 2014

Compte rendu :
La réunion «Intelligence économique» du 30 septembre 2013 sur le thème de la sécurisation des savoir-faire (secret, brevets, marques, dessins et modèles, contrats…)

Retour sur la présentation de monsieur Philippe PAUL BERT - Société HEATSELF

Heatself est une jeune entreprise spécialisée dans la fabrication des éléments chauffants, tout plastique, capables d'autoréguler leur température sans pilotage électronique.
Il a fallu plus d'un an et demi à l'entreprise pour mettre au point les produits disponibles actuellement. Cette dernière a communiqué le moins possible sur ses procédés de fabrication, l'information a été contenue en interne.
Selon monsieur PAUL BERT, le temps investit en faveur du développement d'un produit suffit à expliquer la nécessité de protéger son savoir-faire.
La meilleure solution, c'est encore de ne pas communiquer du tout !

Retour sur la présentation de madame Céline COUROUX responsable régionale Basse-Normandie au sein de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

Comment choisir une bonne stratégie ? la solution est-elle de garder un secret pour l'éternité ?
Il n'y a pas de bon ou de mauvais choix, tout dépend du secteur d'activité, du marché et de la volonté d'agir de l'entreprise.
Dans tous les cas, il est nécessaire de garder le secret préalablement à tout dépôt de brevet.
La solution réside peut être en une combinaison secret / brevet : une machine peut être brevetée et une partie du savoir faire rester secrète.

Retour sur la présentation de monsieur Philippe TERRIEN de la DCRI

Une information peut être qualifiée de sensible lorsqu'elle donne un avantage concurrentiel.
Le cahier de laboratoire national est un outil de traçabilité des travaux de recherche pour les laboratoires et les PME innovantes.
Elaboré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Réseau Curie, en collaboration avec l'INPI et en concertation avec les organismes publics de recherche, il est destiné à laisser une trace écrite des travaux de recherche, pouvant également servir de preuve matérielle sur l'antériorité d'une invention.
L'enveloppe Soleau, du nom de son créateur, est un moyen de preuve simple et peu coûteux. Elle permet de constituer une preuve de création et de donner une date certaine à une idée ou un projet.
Il est nécessaire de répertorier les informations nécessitant des mesures de protection et faire l'inventaire du "potentiel patrimonial" de l'entreprise. La sécurité économique agit sur les hommes, sur le matériel et sur l'immatériel.

FOCUS : Ingérence économique, de l'importance de maîtriser les risques liés à la présence de stagiaires au sein d'une entreprise ou d'un laboratoire.

Un ressortissant étranger, qui réalise un doctorat au sein d'un laboratoire spécialisé dans les nanomatériaux, a transmis par le biais d'Internet des données relatives aux travaux de recherche menés par l'organisme d'accueil à destination de son université d'origine.

Ce transfert d'informations a été entrepris de manière officieuse, en dehors de tout cadre de collaboration et sans que sa hiérarchie en soit informée.

Informé de cette situation, le laboratoire français a décidé de ne pas déposer plainte mais a sommé à l'intéressé de quitter l'établissement. Une veille documentaire est en cours afin de revendiquer la paternité de travaux qui seraient amenés à être déposés par l'université avec laquelle il interagissait.

Commentaire :
La démarche frauduleuse de ce stagiaire met en évidence les risques inhérents à la présence d'un ressortissant étranger au sein d'un organisme de recherche de pointe pouvant présenter un intérêt en termes de savoir-faire et de recherches scientifiques.
Si la présence de stagiaires au sein de laboratoires ou entreprises constitue une richesse pour le dynamisme et le rayonnement de l'établissement, il n'en demeure pas moins une source de vulnérabilité pour la protection du potentiel scientifique et technique national.

En effet, la DCRI constate que les actions d'ingérence économique sont très fréquemment commises par des personnes autorisées à pénétrer au sein des structures de recherche ou des entreprises (stagiaires, clients ou partenaires, délégations étrangères, chercheurs invités). Il est en effet courant d'observer des stagiaires dévoués, revenir sur leur lieu de travail le week-end ou en dehors des horaires habituels. Ces comportements sont des signaux d'alerte de nature à attirer l'attention des responsables de l'établissement. Ils doivent être signalés au service. Ce mode opératoire constitue un moyen simple et efficace de recueil d'informations stratégiques. Afin de se prémunir de ce type d'atteinte, il convient notamment de s'assurer que les stagiaires font l'objet d'un suivi permanent pendant la durée de leur séjour, et qu'ils disposent avant même leur recrutement d'un accès limité au réseau informatique en adéquation avec les travaux de recherche dont ils ont la charge.

Diverses « précautions d'usage » peuvent ainsi être prises pour réduire les risques relatifs à la présence d'un stagiaire étranger dans ses locaux :

► Identifier préalablement les zones les plus sensibles de l'entreprise ou du laboratoire de recherche auxquelles le stagiaire ne devra pas avoir accès.
► Mettre à la disposition du responsable de stage des éléments de langage précisant les points à ne pas aborder, lui permettant d'étayer le cadrage du stagiaire.
► Sensibiliser les personnels du laboratoire ou de l'entreprise afin que chacun ait conscience des pertes que peut engendrer la divulgation d'informations.
► Faire porter au stagiaire un badge visible en permanence afin qu'il soit aisément identifiable par le personnel de la société.
► Contractualiser avec le stagiaire les éléments relatifs à la propriété des travaux réalisés pendant le stage (confidentialité du rapport, relecture, etc.), notamment ceux ayant trait à la paternité des brevets qui pourraient être déposés, afin de limiter le risque de contentieux en cas de découvertes et/ou de publication.
► Faire signer un engagement de sécurité et/ou de confidentialité, et avertir le stagiaire des sanctions en cas de non respect des consignes internes à l'entreprise. La clarté des instructions dispensées au stagiaire de manière formelle permettra de faciliter la gestion d'un éventuel incident.

Que faire en cas d'incident ?

► En cas de manquement au règlement de l'entreprise de la part d'un stagiaire, il apparaît important de réagir rapidement pour faire cesser les agissements, voire de rompre la convention pour les cas jugés graves. La stricte application des mesures de sûreté, et la fermeté manifestée apparaîtront le plus souvent auprès des hôtes comme un gage de sérieux et de fiabilité. Par ailleurs, il est important de faire remonter l'information au référent sûreté de l'entreprise.
► Si le comportement du « stagiaire » contrevient aux règles de droit, notamment en cas de tentative d'intrusion informatique, ou de vol d'échantillons, un dépôt de plainte auprès des services compétents doit être envisagé.

Informations utiles :

À l'initiative de la Délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE) vient de paraître le **« guide du routard de l'intelligence économique »**. C'est un outil pédagogique et concret qui enseigne comment mettre en œuvre et organiser sa veille stratégique, comment identifier et protéger les informations stratégiques et les savoir-faire...
Basé sur des cas concrets et des témoignages, ce guide illustre l'implication de l'Etat en faveur du développement de l'IE. Il est téléchargeable en ligne :
http://www.economie.gouv.fr/scie/ressources
La lettre d'information de l'intelligence économique des ministères économiques et financiers (IE Bercy) est téléchargeable en ligne sur le portail du **Service de Coordination à l'Intelligence Economique (SCIE). Le numéro 24 de novembre 2012 fait un focus sur la région Haute-Normandie.**
www.economie.gouv.fr/scie/

Le portail de l'intelligence économique : http://www.portail-ie.fr/

Adresses utiles dans l'Eure :
Référent départemental IE : directrice de cabinet du préfet de l'Eure - 02.32.78.27.02
Référent sûreté gendarmerie nationale
adjudant-chef Christophe DESLANDES - 06.34.42.30.45
christophe.deslandes@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Référent sûreté police nationale - Capitaine Francis MONET - 02.32.39.90.02 - francis.monet@interieur.gouv.fr
La gendarmerie et les services de police apportent leur expertise aux entreprises en matière de sécurité économique par le biais de « diagnostics de vulnérabilité ». ***Ces diagnostics sont gratuits.***

Référent IE DRRI : monsieur Philippe TERRIEN drri76-ie@interieur.gouv.fr

Sur sollicitation, des intervenants experts se déplacent dans les entreprises. Ils évaluent les vulnérabilités des sites. Des solutions pragmatiques et adaptées sont proposées.

CCI Normandie, service Innovation et Intelligence Economique, Renaud KEMPF : renaud.kempf@normandie.cci.fr et Florence FENIOU, Conseillère Intelligence Economique : florence.feniou@normandie.cci.fr

CCI de l'Eure, Fabien MENISSEZ, Conseiller Innovation : fmenissez@eure.cci.fr

L'INPI *propose des pré-diagnostics gratuits destinés à amener les entreprises à définir une stratégie de protection et, notamment de protection juridique, de leur patrimoine industriel Contact CCI de l'Eure ou CCI Normandie pour tout renseignement.*

Calendrier :
- Le 3 juillet et le 16 octobre 2012 ont eu lieu deux réunions d'information générale sur l'IE
- **Le** 18 décembre 2012 - 3ème réunion IE sur le thème de la maîtrise de l'information et de la protection des données informatiques.
- Le 03 juin 2013 - 4ème réunion IE dans l'Eure sur le thème de la veille sur internet
- Le 30 septembre 2013-5ème réunion sur la protection des savoir faire
- Le 10 février 2014-6ème rencontre sur les relations partenariales

Le portail de la sécurité informatique
www.securite-informatique.gouv.fr
Conseils, autoformation, questions/réponses, guides, etc.
• L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) : www.ssi.gouv.fr
Guides (par exemple : l'hygiène informatique en entreprise d'octobre 2012), fiches pratiques alertes informatiques (onglet CERTA), etc.
• **Le Club de la sécurité des systèmes d'information français** :
www.clusif.asso.fr
www.clusir-est.org